



Nancy, vendredi 25 août 2017

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2017/04585

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)
Arrêté préfectoral n°2017-5892 du 25/08/2017

Insuffisance de la ressource en eau (évacuation des bateaux valant communication de l'arrêté préfectoral)**Meuse amont****Modification des conditions de navigation (bloqués sur Meuse amont)**

- **à partir du 30/08/2017 à 09:00 au 07/09/2017 à 19:00**
 - o **Canal de la Meuse (ex Canal de l'Est, branche Nord)**
entre les pk 148.819 (écluse n°31 de Stenay) et pk 272.404 (écluse n°1 de Troussey)

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les plaisanciers sont informés, par arrêté préfectoral du 25/08/2017, que la navigation sera ouverte, pour une durée limitée et uniquement pour les bateaux actuellement bloqués sur l'itinéraire du canal de la Meuse amont de l'écluse n°1 de Troussey à l'écluse n°31 de Stenay. Les éclusages s'effectueront à compter du 30/08/2017 à 9h00 jusqu'au 07/09/2017 à 19h00 avec un mouillage limité à 1,80 mètre dans les biefs. Une fois l'opération terminée, la navigation sera à nouveau arrêtée (avis n°FR/2017/03839 et 03838). Les conditions de navigation restent inchangées sur le reste de l'itinéraire. Mesdames et Messieurs les plaisanciers devront se faire recenser au Pc de Verdun au 03/29/83/74/21 et devront se conformer aux consignes qui leur seront données par les agents de la Direction Territoriale.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

Arrondissement Environnement Maintenance Exploitation, 169, rue Charles III, CS 80062, 54036 NANCY
CEDEX

Tél : 03.83.95.31.12 - Fax : 03.83.95.30.02

UTI Meuse Ardennes, 2, avenue de Montcy-Notre-Dame, 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Tél : 03 24 33 20 48 - Fax : 03 24 59 13 12

Date limite d'affichage :

08/09/2017

Directeur Adjoint

Signé

Olivier VERMOREL